

portent une soigneuse étude des faits, et les membres du ministère n'ont pas eu le loisir de discuter ce sujet cet après-midi. En temps voulu, s'il le juge à propos, le Gouvernement fera une déclaration. Mais imposer à l'improviste une discussion de cette nature à la Chambre et espérer que n'importe quel ministre va s'aventurer dans une analyse fouillée de la question, sous peine d'être accusé de ne pas avoir traité tous les points soumis, voilà ce dont on n'a jamais été témoin à la Chambre. De plus, ce n'est pas en procédant ainsi que l'on discute les affaires publiques d'une manière bien ordonnée. Lorsque l'occasion se présentera, si nous le trouvons désirable, nous ferons une déclaration.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): Je n'ai pas été invité à prendre la parole, mais il m'arrive de ne pas attendre d'invitation. Je n'interviendrai pas dans les différends entre le Gouvernement et nos amis de l'extrême-gauche, mais si l'attitude prise l'an dernier par l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) est juste, savoir que cette propriété, cette énergie hydraulique, appartient au Dominion—c'est ce qui a été rapporté dans les journaux—je ferai observer que des procédures en expropriation sont inutiles, car cette propriété serait nôtre sans cela. Et le discours prononcé par mon honorable ami le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Gordon), en sa qualité de président du comité d'enquête de la Beauharnois, m'a laissé cette impression. Son discours a été excellent à son point de vue, mais la Chambre et le pays semblent avoir négligé de remarquer l'une de ses déclarations. Après avoir dit qu'une caisse électorale était absolument nécessaire, il a ajouté...

Le très hon. M. BENNETT: C'est de la compagnie Jacques-Cartier dont il parlait; telle était la question.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous verrons lorsque nous lirons ses paroles. Après avoir fait cette observation au sujet de la caisse électorale, il a employé le mot "mais":

Mais on ne saurait trop condamner ceux qui y contribuent dans le seul espoir,—quelquefois plus que l'espoir,—de se servir de l'influence de ce parti pour s'emparer des ressources qui sont la propriété du peuple.

Par conséquent, si mon bon ami le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, ne déclare pas en propres termes, du moins laisse-t-il entendre que cette propriété dont nous parlons appartenait au peuple, et quiconque oserait l'aliéner pour des fins politiques méritait d'être condamné sévèrement. Tout le rapport était basé là-dessus, et il n'est pas étonnant que l'honorable député

d'Acadia (M. Gardiner) se soit exprimé dans le même sens d'une extrémité à l'autre de l'Ouest, et ait invité tous les citoyens à nous aider à sauver ce bien considérable qui appartient au pays. On disait: "Nationalisons cette énergie comme l'hydro de l'Ontario". Et qui s'est mis en travers? Eh bien, voilà la situation. Je ne chercherai pas noise au Gouvernement à ce sujet dans le moment, car j'ai d'autres chats à fouetter à propos de questions bien plus importantes pour moi, je parle des messieurs qui siègent à notre gauche.

Permettez-moi de rappeler l'intéressant discours prononcé lors de la discussion du rapport sur la Beauharnois par mon honorable collègue de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), après que ce rapport eût été présenté par le ministre de l'Immigration. Au cours de ses observations, il fut interrompu par l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin), qui a droit à mes remerciements pour avoir fourni des renseignements intéressants. Je cite le hansard:

L'hon. M. Chaplin: Ne vous êtes-vous pas évertué, l'année dernière pour faire modifier la loi?

M. Woodsworth: Oui.

L'hon. M. Chaplin: Pourquoi l'avez-vous fait?

Voici sur quoi je désire appeler l'attention:

M. Woodsworth: Il y avait dans nos statuts une loi qui défendait aux compagnies de contribuer aux fonds électoraux. Nous savons tous que cette loi était en grande partie lettre morte et elle n'avait jamais eu une grande importance.

Il est clair que notre collègue parle d'autorité.

Mais cette loi avait pour effet d'empêcher les unions ouvrières de contribuer à la caisse électorale. Nous avions fait de notre mieux pour faire adopter un amendement en vue de faire une exception pour les unions ouvrières, vu qu'elles font leurs contributions ouvertement. Cet amendement a été rejeté dans une ou deux circonstances; mais, l'année dernière, à l'étape de la troisième lecture, alors qu'il n'y avait aucune chance d'approfondir la question dans tous ses détails, j'ai présenté mon amendement tendant à éliminer cette clause du Code criminel et la Chambre adopta mon amendement. Je ne discuterai pas la question de savoir si, en regard de la situation présente, nous avons bien ou mal agi; mais je sais bien que les compagnies contribuaient aux fonds électoraux bien avant cet amendement.

L'hon. M. Chaplin: Cette disposition n'était pas dans le Code criminel, mais dans la loi des élections.

M. Woodsworth: J'accepte cette rectification; il s'agissait en effet de la loi des élections.

M. Hanson (York-Sunbury): Vous avez affibli la loi.

M. Woodsworth: C'est possible.

Voilà notre nouvelle école de réformateurs en frais de se justifier d'avoir fait disparaître l'interdiction aux compagnies de souscrire à